



# 4 PIÈCES

D1204 - Cage D - 12<sup>e</sup> étage

TYPE DE PIÈCE	SURFACES HABITABLES
ENTRÉE	5.4 m <sup>2</sup>
SÉJOUR/CUISINE	31.0 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	9.3 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.4 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	12.4 m <sup>2</sup>
WC	1.8 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3.0 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	4.4 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	4.8 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>81.5 m<sup>2</sup></b>

Surfaces extérieures	
TERRASSE	29.8 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE</b>	<b>29.8 m<sup>2</sup></b>

### LÉGENDE

LL - Lave linge	F - Fenêtre
LV - Lave vaisselle	PF - Porte-fenêtre
TRI - Tri sélectif	All - Allège
AV - Allège vitrée	VR - Volent roulant
CUI - Bloc cuisson	SDE - Salle d'eau
REF - Réfrigérateur	SDB - Salle de Bain
LC - Linéaire complémentaire	MA - Masquette
PL - Placard	P - Poutre
	E - Evier

  

GAINE TECHNIQUE	CLOISON FUSIBLE
TABLEAU ÉLECTRIQUE	ISOLANT
FAUX - PLAFOND	VITRAGE

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m - Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m - Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.